

NEGOCIATION SALARIALE 2008 DANS LA BRANCHE MUTUALITE (UGEM)

A l'issue d'une négociation difficile, l'employeur accepte finalement de porter à 1,4% l'évolution des rémunérations UGEM, sous condition de signature des organisations syndicales. A défaut une simple recommandation à hauteur de 1,2% serait proposée aux organismes.

Bien que le résultat soit en deçà de nos espérances, la CFDT prendra ses responsabilités en signant l'accord, y compris si elle est seule signataire, afin d'en garantir l'application et permettre qu'il s'impose à tous.

Incidence sur les différents éléments composant la rémunération

Les Rémunérations Minimales Annuelles Garanties 2008 : RMAG (à compter du 1er janvier) en brut (pour le salaire net, compter en moyenne 24,5% de charges à déduire)											
Classe	E1	E2	E3	E4	T1	T2	C1	C2	C3	C4	
RMAG 2007	16 043,34 €	16 439,20 €	17 046,42 €	17 809,05 €	19 564,63 €	22 538,58 €	24 582,57 €	33 295,51 €	40 453,57 €	58 738,61 €	
Augmentation %	1,40%	1,40%	1,40%	1,40%	1,40%	1,40%	1,40%	1,40%	1,40%	1,40%	
RMAG 2008	16 267,94 €	16 669,34 €	17 285,06 €	18 058,37 €	19 838,53 €	22 854,12 €	24 926,72 €	33 761,64 €	41 019,91 €	59 560,95 €	
Gain RMAG (annuel)	224,60 €	230,14 €	238,64 €	249,32 €	273,90 €	315,54 €	344,15 €	466,13 €	566,34 €	822,34 €	
Gain mensuel	18,72 €	19,18 €	19,89 €	20,78 €	22,82 €	26,29 €	28,68 €	38,84 €	47,20 €	68,53 €	

Les Indemnités Différentielles de Transposition : IDT (pour les personnels présents à l'effectif avant le changement conventionnel)

Revalorisation IDT idem RMAG	1,40%	1,40%	1,40%	1,40%	1,40%	1,40%	1,40%	1,40%	1,40%	1,40%
------------------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Point U.G.E.M. +1.40%

Il passe de 7,43 € à **7,53 €**
Il revalorise donc de 1.4 % les montants bulletin de salaire expérience professionnelle acquise et progression garantie

La CFDT devra maintenant négocier dans l'entreprise en particulier :

--> pour tenter de dépasser cette application qui constitue le minima de la branche mutualité et qui peut être améliorée

--> pour définir le montant de l'enveloppe à affecter aux choix individuels.

Rappel : Les attributions de choix sont effectuées en €, et ne sont pas revalorisées au fil du temps, contrairement aux RMAG, IDT, expérience professionnelle et progression garantie.

L'information du groupe MGEN en un seul clic responsable

<http://www.cfdt-mgen.org>

Pour celles et ceux qui souhaitent nous rejoindre, c'est facile !
Voir l'onglet «adhésion » du site, le délégué syndical local, l'un des militants.

